

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

**EXCUSÉE :** Madame ARBORE

**ABSENTS :** Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

\_\_\_\_\_

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2024.01.08**

**CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES - APPROBATION DU  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
L'UNION MUSICALE D'AMBERIEU EN BUGEY 2024-2027**

(Rapporteur : Daniel FABRE)  
Nomenclature : 8.9 - Culture

Depuis plusieurs années, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey confie à l'association « Union musicale d'Ambérieu-en-Bugey » la mission de l'accompagnement musical statiques et en défilés des cérémonies commémoratives.

Pour ce faire, une convention détaillant les missions et les modalités d'interventions de l'association est signée avec la Ville.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240315-DEL\_2024\_01\_08-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Cette convention est convenue pour une durée de trois ans.

Considérant que la convention précédente arrive à échéance le 30 juin 2024, il convient de la renouveler pour la période 2024-2027.

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

1. **D'APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente délibération définissant les missions et modalités d'intervention de l'Union Musicale d'Ambérieu-en-Bugey lors des cérémonies commémoratives ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents en découlant.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

**22 MARS 2024**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240315-DEL\_2024\_01\_08-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024